

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 17 décembre 2019

**N° 270/12/2019 : GRANDS SITES OCCITANIE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND MONTAUBAN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN-ET-GARONNE**

*L'an deux mille dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2019.*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Alain CRIVELLA, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir : 10**

Mesdames, Messieurs, Nadine BOUVET à Bernard GISQUET, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Jean-Martial DEJEAN à Véronique LAGARRIGUE, Thierry DEVILLE à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 2**

Messieurs, Daniel DONADIO, Gaël TABARLY.

**Madame Monique VALAT donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Suite à l'obtention du label Grand Site Occitanie, le Conseil Communautaire a approuvé en séance du 26 juillet 2018 le contrat Grand Site à signer entre le Grand Montauban, la Ville de Montauban, l'Office de Tourisme du Grand Montauban, la Région, le Département et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Comme indiqué alors, sous l'impulsion de la nouvelle politique Grand Site, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne a été intégrée dans la zone d'influence du Grand Site Montauban afin que des politiques touristiques concertées entre les deux intercommunalités soient mises en place et ainsi renforcer l'attractivité touristique du territoire.

L'article 6.1 du contrat Grand Site prévoit l'élaboration d'une convention de partenariat entre les offices de tourisme des deux intercommunalités afin de définir les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet de territoire.

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne est actuellement en cours de constitution pour être effectif au cours de l'été prochain.

Dès lors, afin de ne pas retarder la signature de la convention de partenariat, celle-ci sera signée entre l'Office de Tourisme du Grand Montauban et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne. L'Office de Tourisme Grand Sud Tarn-et-Garonne se substituera à la Communauté de Communes une fois constitué.

La convention élaborée entre l'Office de Tourisme du Grand Montauban et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne prévoit à la fois la mise en commun d'actions déjà présentes et la création de prestations nouvelles communes à nos territoires.

Au regard des atouts touristiques de chacun, les domaines d'action qui ont été privilégiés sont le tourisme fluvial, l'hébergement, l'œnotourisme/produits du terroir et le tourisme d'affaires.

Cette convention vous est présentée ce jour à titre d'information, relevant du secteur touristique et devant être annexée au contrat Grand Site.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 10 décembre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte de la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Grand Montauban et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, telle qu'annexée à la présente délibération.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 décembre 2019

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

